

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 18 Août 2022

Présents : -Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Mmes Laura OLIVIER, Amélie COILLIOT, Isabelle LELEU et Mrs Philippe DUVAL ,et Yohann HANON. (excusés)

Secrétaire : -Mr Jean-Claude MILLAMON.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Mardi 7 JUIN 2022, Mr le Maire ouvre la séance et apporte quelques précisions sur les points abordés ce jour - là :

a. Le Centre de Loisirs organisé en Juillet a donné entière satisfaction avec la participation de 100 enfants (maximum autorisé). Une autorisation pour un accueil plus important en 2023 sera demandée auprès de la DDCS du Pas De Calais.

b. Les Animations proposées à l'occasion de la Ducasse ont connu un franc succès. Le Feu d'Artifice a été contrôlé par les services de la Gendarmerie. Aucun changement dans le tir ne fut exigé.

c. La banderole réalisée à l'occasion du Tour de France a été vue à la télévision !

2) L'ordre du jour est relu :

a) Nouvelle Convention entre les 3 communes pour le RPI : Mr le Maire présente au Conseil Municipal les ajouts proposés en accord avec les élus de Bayenghem les S et Coulomby : -1. Une **indemnité compensatrice de 16€/heure**, toutes charges comprises, sera supportée par la commune qui utilisera les services d'un employé communal des deux autres communes. -2. **Les frais de personnels relatifs à la surveillance liée au transport scolaire, recrutés par la commune de Coulomby** (7 heures/semaine) seront pris en compte dans la répartition financière annuelle.

Après avoir entendu Mr Le Maire, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces ajouts et autorise Mr le Maire à signer la convention pour la gestion du RPI.**

b) Contrat de Travail de Mme Marilène DENEUVILLE ou Titularisation : Mr le Maire rappelle que le contrat à durée déterminée de Mme Marilène DENEUVILLE employée à l'école maternelle arrive à échéance le 31 Août 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que cette personne donne entière satisfaction depuis 2016, envisage la titularisation de Mme Marilène DENEUVILLE à compter du 1^{er} Septembre 2022, à raison de 20h/semaine. Le CDG62 sera consulté pour l'élaboration du dossier.

c) Instauration du permis de Démolir et de l'Autorisation pour pose de clôtures : Mr le Maire informe l'Assemblée qu'à ce jour, la commune n'oblige pas ces habitants à déposer ces demandes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place l'obligation du permis de démolir un bâtiment, mais reporte l'autorisation pour la pose de clôtures afin de connaître avant décision toutes les contraintes qui en découleraient.

d) Modifications simplifiées N°01 du PLUI : Il s'agit de huit modifications dont l'une sur Seninghem pour la parcelle Section A N°336 (la Raiderie) à placer en zone UE (activités artisanales)

Le Conseil Municipal valide ces modifications du PLUI.

e) Adhésion de la CCPL au Syndicat mixte Hauts de France Mobilités : Mr le Maire donne lecture du projet de délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette adhésion de la CCPL .

f) Gros Travaux 2022 ;

1. Le renforcement de la Défense Incendie doit débuter prochainement par la pose de 2 poteaux Incendie par Suez et d'une citerne de 120 m³ à La Raiderie par l'entreprise Gressier (coût total ; 20 411,30€ HT Subvention FARDA de 6 529 € obtenue)

2. Trois Devis pour la rénovation de la 1ere tranche de la rue des Tilleuls ont été reçus. L'entreprise DUCROCQ TP est la « moins disante » pour un montant de 47 915€ HT. La subvention FARDA de 15 000€ maximum a été obtenue. Une réunion de présentation des travaux avec les riverains sera organisée prochainement. La rue sera fermée à la circulation pendant la durée des travaux.

3. Il est décidé de refaire à neuf , l'Abri Bus situé rue des Dornes à La Raiderie.

4. Concernant les travaux de rénovation et d'extension de l'école, le dossier doit être étudié en Septembre par la CAF et en Décembre pour le FARDA. Le permis de construire est espéré prochainement. Les appels d'offres pourront ensuite être lancés pour un commencement des travaux en Janvier ou après les vacances de Février 2023.

g) Projet d'urbanisation Impasse de la Madelaine : Une solution est toujours espérée avec l'un des propriétaires pour la réalisation d'un accès au site à urbaniser

h) Questions diverses :

1. En accord avec la Municipalité de COULOMBY, il est décidé de fixer **le prix du repas à la cantine scolaire à 3.20€** à compter du 7 Novembre 2022.

2. Le repas des Aînés est programmé le **Samedi 22 Octobre 2022 à 12h** à la salle A.SAUVAGE.

3. Mr le Maire donne lecture du courrier de Mre EVRARD, notaire à Lumbres à propos de la **servitude en prolongement de l'Impasse du Blanc Guénon.** Il est proposé une acquisition par la commune sur la base de 10€ le m². Après débat, le Conseil Municipal **refuse cette proposition.**

4. Une entreprise va intervenir sur **la toiture de l'église et sur celle de la Chapelle** pour y effectuer quelques réparations.

5. L'association de danse « Cabar'elles » recevra comme toutes les associations communales une **subvention de 250€.**

6. Il est décidé d'installer deux tables de pique-nique, l'une au belvédère rue Hamet et l'autre près du City Stade.

Vu, le Maire.

C TELLIER.